

ANNEXE

The definition of... in the...
La définition d'infraction...
Le terme... est...
établies par la législature... dans les...
catégories suivantes.

- (1) les valeurs mobilières;
- (2) la protection de la faune;
- (3) la protection de l'environnement; et
- (4) la protection des consommateurs.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1991

Available in Canada through

En vente au Canada par l'entremise des

Associated Bookstores
and other booksellers

Librairies associées
et autres libraires

or by mail from

ou par la poste auprès du

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Catalogue No. E3-1990/3
ISBN 0-660-56404-1

N° de catalogue E3-1990/3
ISBN 0-660-56404-1